

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La SARL Lacassagne, dont le siège social est situé 23, rue Maryse Bastié - 69500 Bron, a proposé la cession à la Communauté urbaine d'une parcelle de terrain située rue Maurice Flandin à l'angle de l'avenue Lacassagne à Lyon 3°, laquelle est concernée partiellement par la réserve n° 17 au plan d'occupation des sols pour l'aménagement d'un espace public, l'autre partie constituant un tronçon de la rue Maurice Flandin est destinée à être incorporée au domaine public communautaire de voirie.

Ce terrain, d'une superficie de 1260 mètres carrés environ, est à détacher des parcelles cadastrées section DR numéros 97 et 132. Le surplus de ces dernières constituera le lotissement Lacassagne-Europe pour lequel des permis de construire ont été déposés aux fins de réalisation de l'ensemble immobilier projeté.

L'achat par la Communauté urbaine du terrain en cause permettrait notamment, dans l'attente de l'aménagement de l'espace public, de réaliser un accès provisoire pour les voitures et les piétons depuis la rue Maurice Flandin vers les constructions à édifier dans le lotissement Lacassagne-Europe.

A l'issue des négociations engagées avec la SARL Lacassagne, cette dernière ou éventuellement toute société susceptible de lui être substituée céderait gratuitement le bien en cause à la Communauté urbaine.

Par ailleurs, la parcelle ayant été évaluée à 1 260 000 F par les services fiscaux, le montant des frais notariés peut être estimé approximativement à 20 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique destiné à régulariser cette affaire.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,